



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf le 29 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

MM Martial RAGEL Daniel QUINQUENEL Bruno MUZZULINI adjoints.
MMES Jessica WYNTEIN Corinne COULIBALY, Fabienne JONET conseillères.
MM Gille LECOMTE, Gilles TOUTAIN, Didier LETANG conseillers.

Etaient absents :

Patrick GARCES (pouvoir à Nathalie CAILLAUD), Karine SOREVINI (donne pouvoir à Corinne COULIBALY),
Nadège LEGRAND, Nicolas DELBARRE, Amandine MADARA

Gilles TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Nous passons à l'ordre du jour :

Renégociation du prêt de la maison médicale - délibération

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu des taux actuels, la Caisse d'Epargne a été sollicitée pour un éventuel refinancement du prêt de la maison médicale. Le taux actuel encouru est de 2.63 %.

Après étude, la Caisse d'Epargne de Normandie propose de substituer le prêt en cours par un nouveau prêt sur 20 ans au taux de 1.70 % pour un montant de 475 994.12 €. Ce dernier permettrait de baisser les annuités de 4 104.46 €.

Pour information, l'échéance bancaire annuelle **avant révision** du prêt est de 32 229 €, le montant des loyers payés par les praticiens de la maison médicale de 33 871.08 € soit un bénéfice pour la commune de 1 642.08 €.

Après révision, l'annuité du prêt sera de 28 124.54 € soit un bénéfice pour la commune de 5 746.54 €.

Le Conseil Municipal décide de refinancer le contrat de prêt suivant, ainsi que les indemnités de réaménagement suivantes :

- Prêt Caisse d'Epargne de Normandie n° A14130AN :
 - – Capital restant dû à la date du 30/04/2019 435 487.12 €
 - – Indemnités de réaménagement 40 507.00 €

Afin d'assurer le refinancement de ce contrat de prêt, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt de substitution dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant	: 475 994.12 €
- Durée de remboursement	: 20 ans
- Périodicité	: trimestrielle
- Mode d'amortissement	: échéances constantes
- au taux fixe de	: 1.70 %

Mme Nathalie CAILLAUD, Maire est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

La Commune de Château sur Epte décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Pour : 11 voix

Abstention : 1 voix (M. Patrick GARCES)

Consolidation du prêt du dépôt de pain / épicerie - délibération

Les travaux de voirie réalisés en 2018 (enfouissement des réseaux et réfection des trottoirs rue de la Libération, cheminement piéton rue du Monument et rue de Vesly, les travaux de voirie rue des Marais) ont impacté le budget communal.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de consolider le prêt relais souscrit pour les travaux de la boulangerie d'un montant de 123 000 € qui doit être remboursé en juin 2019.

Caractéristiques du prêt :

- Banque : Caisse d'Epargne de Normandie
- Montant 123 000 €
- Taux : 1.71 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de consolider le prêt du dépôt de pain / épicerie selon les caractéristiques suivantes :

- Prêt Caisse d'Epargne de Normandie:
 - Capital emprunté 123 000 €
 - Durée du remboursement 20 ans
 - Périodicité Trimestrielle
 - Mode d'amortissement échéances constantes
 - Au taux fixe de 1.71 %
 - Commission d'engagement 150 €
 - Frais de dossier Exonération

Mme Nathalie CAILLAUD, Maire, est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

La Commune de Château sur Epte décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Pour : 12 voix

Révision des tarifs des concessions de cimetière - délibération

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme France Poulain, Architecte des Bâtiments de France en chef, a bloqué le dossier d'extension du cimetière suspectant « *une forte susceptibilité d'implantation humaine ancienne, antérieure même à l'édification de la motte castrale, ce qui conduit sans aucun doute à ce que la question archéologique soit présente dans ce projet* ».

Le projet est donc reporté et demandera très certainement un délai supplémentaire en fonction des exigences de Mme Poulain. Une réunion sur le site est prévue en avril.

Afin de pallier au manque de place, nous devons donc lancer la procédure de reprise de sépulture qui va commencer cette année et s'étaler sur 3 ans.

De plus, Mme le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de nommer un conseiller en tant que délégué en charge de la procédure de reprise de sépulture du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme M. Gilles TOUTAIN, délégué au cimetière.

Pour : 11 voix

Abstention : 1 voix (M. Gilles Toutain)

Au vu des tarifs de reprise, il convient de réviser le prix des concessions afin de ne pas apporter une charge supplémentaire au budget de la commune.

Après renseignements pris auprès d'un professionnel, le coût de la relève d'une sépulture s'élève environ à 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le nouveau tarif d'une concession pour une durée de 30 ans est désormais de **550 €**.

Pour : 12 voix

Divers

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à une entreprise par M. Quinquenel suite au constat de l'état de la toiture de la chapelle St Martin.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le lundi 4 mars au sein de la Communauté de Communes du Vexin Normand à la demande M. Arthur Leluyer, représentant de l'association Helios et Alternative Project concernant son projet de festival pluridisciplinaire de musique au château de Château sur Epte prévue fin mai 2019. Cette réunion a eu lieu en présence de M. Bucher, Président de l'Association Héritage Historique, l'office du tourisme de Gisors, Mme Genty, représentante de la Préfecture de l'Eure, des représentants de la Communauté de Communes et de Mme le Maire. Au vu de la complexité de l'organisation, M. Leluyer a indiqué que ce festival nommé « Le Roitelet » serait reporté à mai 2020. Une prochaine réunion se tiendra avant l'été.
- Un compte rendu du SIEGE concernant la vétusté des armoires électriques a été réalisé. Les portes cassées vont être remplacées.

- Le Cabinet Qualiconsult a réalisé un audit et a rédigé le document unique d'évaluation des risques professionnels en partenariat avec le Centre de Gestion 27. Le bilan est plutôt positif mais quelques améliorations sont à apporter.

Décès :

M. Joël DUMONT décédé le 19 mars 2019 à l'âge de 64 ans

Mme Gilberte LEROUX décédée le 18 mars 2019 à l'âge de 94 ans. Mme Leroux était la doyenne de notre commune.

La séance est levée 22h05